

Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire de Béthemont-la-Forêt et Chauvry (S.I.R.E.S.)

CHAUVRY, le 26 mai 2016

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE
CANTON DE DOMONT

COMITE SYNDICAL DU 26 MAI 2016 S.I.R.E.S. PROCES VERBAL N°3

Présents : 8
Procurations : 0
Absents : 0
Votants : 8

*L'an deux mil seize, le vingt six mai 2016 à 19h00,
Le Conseil Syndical s'est réuni en urgence en mairie en séance publique dans la salle du
Conseil municipal de Chauvry, sur convocation régulière adressée à tous ses Délégués le 23
mai 2016 par Madame COOLSAET Sophie, sa présidente en exercice, qui a présidé la
séance*

Nombre de Délégués en exercice : 8

*Délégués de la Commune de Chauvry: Mme COOLSAET Sophie, Présidente, Mme
LEMARIE Nadine, M.DELAUNE Jacques, , Monsieur BAROUCH Raphaël*

*Délégués de la Commune de Béthemont-la-Forêt: Mme OGER Isabelle, Vice Présidente,
Mme DELAMOUR Chantal et Mme BOCQUET Malvina, M.WAGENTRUTZ Gérard*

La séance est ouverte à 19h00

Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE DE DESIGNER comme secrétaire du Conseil syndical pour sa séance du 26 mai
2016 Monsieur DELAUNE Jacques

Délibération N° 2016/22 Création d'un poste en besoin temporaire d'activité

Madame la Présidente informe le comité syndical que L'agent de la Mairie de Béthemont-la-Forêt mis à disposition par convention sur le syndicat pour les missions suivantes : transport scolaire, aide à l'école et l'entretien des bâtiments scolaires de Béthemont-la-Forêt sera en congés de maladie à compter du 01 juin 2016. La Mairie de Béthemont-la-Forêt ne peut pas mettre à disposition l'agent contractuel recruté en remplacement de l'agent car il ne peut pas avoir une mise à disposition sur LE SIRES.

Le syndicat doit donc créer un poste pour pallier cette absence en créant un poste pour un accroissement temporaire d'activité.

Le temps de travail de l'agent de la Commune de Béthemont-la-forêt mis à disposition sur le syndicat était un temps de travail annualisé. La création de ce poste est donc un temps complet pour une durée de 1 mois renouvelable car actuellement nous ne savons pas la durée de ce congé de maladie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil syndical

APPROUVE la création d'un poste à temps complet pour un accroissement temporaire d'activité

DIT que ce poste sera du 01 juin au 26 juin inclus renouvelable.

DIT que la dispense sera inscrite sur le budget 2016

Délibération N°2016/23 : Modification du tableau des effectifs

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

EMPLOI à CREER	GRADE à CREER
1 adjoint technique 2 ^{ème} classe à temps complet	1 adjoint technique 2 ^{ème} classe à temps complet

DIT que les crédits nécessaires seront portés au budget primitif 2016

Questions diverses

Fluides

Monsieur DAGONET souhaite désormais appliquer le pourcentage indiqué lors de la convention signée en 2004.

Madame COOLSAET lit à l'ensemble des membres le contenu de cette convention ou il est stipulé que les dépenses de gaz (30 %) , eau (65 %) vidange de la fosse (20 %) pourcentage prise en charge par le syndicat.

Si on se réfère désormais à cette convention, le syndicat ne pourra pas prendre en charge le coût de l'électricité, le téléphone et internet comme le demande Monsieur DAGONET.

Le conseil syndical souhaite à l'unanimité rédiger des nouveaux statuts et de nouvelles conventions et de les soumettre à Monsieur DAGONET pour éviter toute discorde entre les élus du syndicat et Monsieur DAGONET

Personnel

Madame COOLSAET informe de la problématique rencontrée lors du remplacement d'un agent absent ; les emplois du temps des agents seront revus ; une réflexion a été engagée sur la répartition des tâches d'entretien de la classe sur un seul agent au lieu de deux agents afin d'éviter tout conflit entre les agents.

Madame COOLSAET recevra l'agent avec Madame DELAMOUR et Monsieur WAGENTRUTZ afin que l'agent exécute les tâches qui lui sont confiées et l'informer des éventuelles modifications de son emploi du temps

Madame COOLSAET demande aux élus de Bethemont-la forêt si la participation financière de la Commune de Béthemont-la-Forêt sera votée au prochain conseil municipal car le budget du syndicat risque d'être en difficulté sans cette participation

La séance est levée à 21 heures.

La Présidente,
Sophie COOLSAET

